

## Engagement Arbre ou prime à la naissance

Présentation
<p>La Ville de Colmar propose pour toute nouvelle naissance d'enfant colmarien, dont le(s) parent(s) est (ou sont) domicilié(s) à Colmar, 4 options au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-planter un arbre portant le prénom de l'enfant</li><li>-fournir un arbre aux personnes possédant un jardin personnel</li><li>-verser 75 € lors de l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant</li><li>-remettre 5 chèques cadeaux de 15 € pour l'achat de vêtements pour bébés ou articles de puériculture, dans les magasins de puériculture colmariens affiliés à la fédération des commerçants de Colmar.</li></ul>
Service responsable
<p>Direction du cadre de vie Service des espaces verts de la Ville de Colmar Adresse : 16 rue F.Chopin – 68000 COLMAR Tél : 03 89 41 14 45</p>
Procédure
<p>Remplir le formulaire téléchargeable sur le site de la Ville (<a href="http://www.colmar.fr">www.colmar.fr</a>) et le déposer au service instructeur (jours et heures de remise : lundi, mardi, jeudi de 14h30 à 17h).</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille</b></li><li>- <b>justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture gaz ou électricité ou loyer ou téléphone fixe)</b></li><li>- <b>relevé d'identité bancaire justifiant l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant</b></li></ul>
Date de mise en œuvre
<p>Depuis 2009</p>